

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 26 juin 2019

Présents : MM. Guy FABRE – Robert MISSIRE – Colette CHANNELLIERE – Vincent GRIVOT – Michel DUCREUX – Fabienne MATHELIN – Franck ANDRE – Catherine BERNARD – Isabelle NOTIN – Olivier BURNICHON – Romain COQUARD – Anne-Marie CREPET – Raphaël SUEUR – Yannick MONFRAY – Karine DUMAS

Absents excusés : Christine PISANI – Alain BISSAY – Nathalie PEGON

Procuration de Mme Christine PISANI à Colette CHANNELLIERE

Procuration de M. Alain BISSAY à Romain COQUARD

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, a successivement décidé :

- De s'opposer au transfert de la compétence assainissement à la CoPLER,
- De confier l'exploitation du service de distribution de l'assainissement à l'entreprise SAUR,
- D'approuver le marché à passer pour le projet place et rue Fernand Merlin pour un montant de 177 645.22 € HT,
- De renouveler le contrat avec la Maison Rozier pour la restauration scolaire pour une durée de 3 ans. Le tarif du repas est fixé à 3.80 €,
- De fixer à 3,50 € le prix de vente du repas servi à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019,
- D'acquérir la Licence d'exploitation du Pub pour un montant de 5 000 €,
- D'octroyer une subvention d'un montant de 750 € au comité de jumelage,
- D'accepter la décision modificative sur le budget assainissement,
- D'adopter la modification du tableau des effectifs à effet du 1^{er} septembre,
- De fixer la nature et les conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires applicables au personnel de la collectivité,
- De ne pas se prononcer sur la répartition des sièges au Conseil communautaire de la communauté de communes CoPLER,
- De formuler un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DUPERRAY,
- D'acquérir une balayeuse de rues,

Le conseil municipal s'est retiré après avoir entendu le rapport des Adjointes sur les affaires courantes.